



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pole ressources humaines

Ministère de l'éducation nationale
Académie de Montpellier

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'Académie de Montpellier,
Chancelière des Universités

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés

ARRETE:

Article 1er : Les 86 professeurs agrégés hors-classe dont les noms suivent sont inscrits selon le rang de classement suivant établi par ordre de mérite, sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs agrégés au titre de l'année 2026 :

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Discipline
FAURE	FAURE	SYLVIE	sciences de la vie et de la terre
DIRIGOY	DIRIGOY	MYRIAM	éducation physique et sportive
CHAYE	CHAYE	CORINNE	histoire
LACOMBRADÉ	LACOMBRADÉ	PHILIPPE	histoire
BRIDAI	LEBAS	PASCALE	lettres modernes
GERMAIN GRA	GERMAIN	VALERIE	lettres modernes
QUINCY	QUINCY	CLAIRE	histoire
BIOULES	BIOULES	DAVID	arts - arts plastiques
FRANTZ	JAMMES	HELENE	histoire
MORUZZI	LAURENS	FRANCOISE	éducation physique et sportive
LEMAITRE	LEMAITRE	ARNAUD	histoire
GOUY PAILLIER	GOUY PAILLIER	ROLAND	mathématiques
CRUZ	CRUZ	FRANCOISE	économie et gestion option administrative et ressource humaine
ENJALBERT	ENJALBERT	LAURENCE	éducation physique et sportive
RIBES	FRAYSSINHES	SANDRINE	espagnol
EXBRAYAT	GIBERT	NATHALIE	histoire géographie
MICHELENA	MICHELENA	PASCAL MIC	économie et gestion option finance et contrôle
MARIE	MARIE	JEAN FRANC	éducation physique et sportive
KARABAGHLI	KARABAGHLI	NAIMA	lettres classiques
SICLET	SICLET	FLORENT	éducation physique et sportive
NOLTE	NOLTE	BARBARA	allemand
JANY	JANY	LUDOVIC	mathématiques
ARGOUD	BIANCONI	SYLVIE	italien
CHOFFEL	MIDREUIL	FABIENNE	biochimie - génie biologique
GIOVANNINI	GIOVANNINI	ELSA MARION	biochimie - génie biologique
BOISOT	BOISOT	SOPHIE MIC	éducation physique et sportive
GONZALEZ	GONZALEZ	MARGARITA	espagnol
GILLET	GILLET	PIERRE	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique
BUFFET	BUFFET	GAELLE	mathématiques
BILLARD	BILLARD	PATRICK	mathématiques
MAVRIDIS	MAVRIDIS	MATTHIEU	philosophie
STORTZ	STORTZ	BERTRAND	sciences physiques option physique
BROUAT	BROUAT	MIREILLE	lettres classiques
LACHAUD	LACHAUD	FABRICE	histoire
WAGNER	WAGNER	SAMUEL GERARD	éducation physique et sportive
AMOUROUX	AMOUROUX	STEPHANE	mathématiques
CADOURS	CADOURS	MURIEL	mathématiques
BRIEU	BRIEU	JEAN MARC	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
BARTHOULOT	BARTHOULOT	THIERRY	histoire géographie
DEPREZ	DEPREZ	FRANCK	éducation physique et sportive
MEILLAC	MEILLAC	ALAIN	éducation physique et sportive
VILLAR	VILLAR	LAURENT	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
DEVEZE ROCHAS	DEVEZE	NATHALIE MARIE	mathématiques
BLIN	BLIN	CORINNE HUGUETT	allemand

COURNET	COURNET	DAVID	Sciences industrielles de l'ingénieur - ingénierie des constructions
QUINTIN	QUINTIN	GABRIEL	sciences physiques
PLANTIER	PLANTIER	FRANCOIS	lettres modernes
VERGELY	RAYNAL	VALERIE	anglais
COMBE	COMBE	ANABELLE	sciences physiques - procédés physico-chimiques
MAINARD	MAINARD	NATHALIE	mathématiques
MARAVAL	BEZIAT	MYRIAM	allemand
BERTHOLLET	BERTHOLLET	JEAN MARIE	éducation physique et sportive
GUERRIN	GUERRIN	YANN	histoire géographie
HUMEAU	HUMEAU	BERTRAND	mathématiques
DELBECCQ	DREWS	KERRIN	allemand
GUSTAU	GERNEZ	MARIE PIERRE	sciences de la vie et de la terre
MAS	MAS	PHILIPPE	lettres classiques
GROS	GOULLON	HELENE ANNE	mathématiques
GREENWALD	GREENWALD	ERIC	anglais
CORNEILLE	CORNEILLE	SYLVIE	mathématiques
DAMOUR	DAMOUR	MURIEL	arts - arts plastiques
VIDRINE	VIDRINE	LAURENCE	lettres modernes
REULET	REULET	EMMANUELLE	histoire géographie
POUJOL	POUJOL	JEANNE	histoire géographie
MALDONADO	MALDONADO	LAURENT	sciences physiques
PORTA	PORTA	DANIEL	histoire géographie
ROCANIERES	ROCANIERES	ERIC	lettres classiques
BONNEROT	BONNEROT	FRANCOISE	arts - arts plastiques
COUSTOL-MAURIN	COUSTOL	AGNES	économie et gestion (agrégation interne)
REYES	REYES	STEPHANE	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique
ROMANN	GERMA	HELENE	histoire géographie
SALES	SALES	ALINE	économie et gestion option finance et contrôle
DUJARDIN	DUJARDIN	MICHEL	mathématiques
COMBY MARTINETTI	COMBY MARTINETTI	PHILIPPE	philosophie
HUBERT	HUBERT	AKOS	mathématiques
MARTY	MARTY	FLAVIEN	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
DOMERGUE	DOMERGUE	GREGOIRE	anglais
VIGNE	VIGNE	LAURENT	mathématiques
REMY	REMY	EMMANUEL	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
PEYROT	PEYROT	FREDERIC-MARIE	lettres modernes
BOUSSEYROUX	BOUSSEYROUX	JEAN LUC	mathématiques
PIQUET	PIQUET	JEROME	économie et gestion option finance et contrôle
BUIJTEN	SALLES-BOUTONNIER	CORINNE	anglais
ZAMPA	ZAMPA	LAURENT	mathématiques
DELORT	DELORT	THIERRY	espagnol
THOMASO	THOMASO	PIERRE	philosophie

Article 2 : le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

03 JUL. 2026 sur la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL

- Part des femmes promouvables : 61%
- Part des femmes promues : 63%

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite - c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision - vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.